



Santé publique

Environ 5 millions de sourds ou malentendants en France Un dossier pour améliorer le parcours de santé

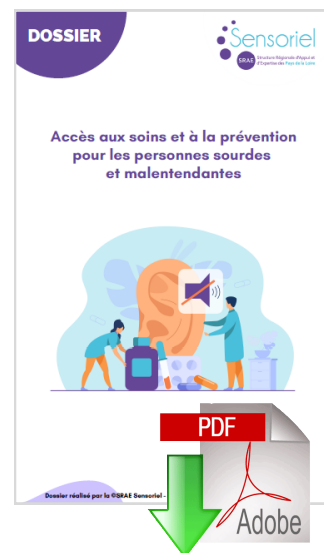
En janvier 2023, la Structure régionale d'appui et d'expertise (Srae) des Pays de la Loire « Sensoriel » a publié un dossier de douze pages sur l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes sourdes ou malentendantes ⁽¹⁾.

La Fédération nationale des sourds de France estime à environ 5 millions le nombre de sourds ou malentendants en France, dont quelque 250 000 locuteurs en langue des signes française. Les auteurs du dossier soulignent que la surdité suppose un accueil et une prise en charge adaptés par les professionnels de santé.

Une première fiche rappelle le cadre juridique relatif à l'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes. Le document insiste surtout sur la prise en compte des caractéristiques de chaque personne : son degré de surdité, son utilisation ou non d'un appareil auditif ou d'un implant, sa capacité à lire sur les lèvres, sa pratique ou non de la langue des signes, l'âge auquel la personne est devenue sourde (avant ou après l'acquisition du langage).

Une deuxième fiche présente les Unités d'accueil et de soins des sourds (UASS) rattachées à des établissements hospitaliers. La troisième fiche aborde le recours à la médecine de ville, ses contraintes, les solutions pouvant être apportées. La quatrième fiche sensibilise au 114 – numéro d'appel unique, gratuit et accessible pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler. Enfin, les deux dernières fiches communiquent sur des ressources au service des professionnels de santé (applications pour communiquer) et sur des ressources d'information à destination des personnes sourdes ou malentendantes.

La Srae conclut, d'une part sur l'importance de la sensibilisation des professionnels de santé à la surdité et ses conséquences, d'autre part sur l'importance de la poursuite des efforts pour diffuser une information adaptée aux personnes sourdes ou malentendantes.



Revenus et salaires

Une moyenne cache des disparités... 2 524 euros nets dans le secteur privé en 2021

En 2021, le salaire en équivalent temps plein (EQTP) dans le secteur privé est en moyenne de 3 321 euros bruts par mois, soit 2 524 euros nets de cotisations et de contributions sociales. Il y avait eu une forte hausse en 2020, liée à la structure des emplois en cette année de crise sanitaire (+ 3,2 % en euros constants) ; en outre, l'inflation augmente (+ 1,6 % en 2021). Dans ce contexte, le salaire net moyen en EQTP a diminué de 1,3 % sur un an en euros constants. Cependant, depuis 2019, dernière année avant la crise sanitaire, il a augmenté de

(1) – <https://www.sraesensoriel.fr/wp-content/uploads/acces-aux-soins-da-benoji022023.pdf>

1,9 % en euros constants. Pour l'Insee, « cette augmentation résulte en grande partie de modifications dans la composition de l'emploi imputables à la crise sanitaire et, dans une moindre mesure, de progressions salariales individuelles ».

Par catégorie socioprofessionnelle, en 2021, le salaire net mensuel en EQTP est de 4 331 euros pour les cadres (+ 0,1 % entre 2019 et 2021) ; 2 470 euros pour les professions intermédiaires (+ 0,3 %) ; 1 801 euros pour les employés (+ 1,2 %) et 1 863 euros pour les ouvriers (- 0,3 %). L'Insee explique la hausse du salaire moyen des employés par le fait que dans cette catégorie tout particulièrement, l'emploi n'a pas retrouvé sa composition d'avant-crise : « Les secteurs les moins rémunérateurs (comme l'hébergement et la restauration) n'ont notamment pas tous retrouvé en moyenne sur l'année 2021 leur niveau d'emploi antérieur à la crise sanitaire ».

Le salaire net mensuel moyen en EQTP est en 2021 de 2 778 euros dans l'industrie, de 2 269 euros dans la construction et de 2 496 euros dans le tertiaire. L'Insee précise qu'il est plus élevé dans les secteurs où les cadres sont surreprésentés, comme les services financiers (3 779 euros) ou l'information et la communication (3 635 euros). À l'inverse, il est plus faible dans l'hébergement et la restauration (1 811 euros), qui concentre une forte proportion d'employés.

En 2021, les femmes gagnent 2 292 euros et les hommes 2 689 euros. L'écart de salaire moyen entre femmes et hommes continue de se réduire en 2021 : - 0,4 point, portant à 6,1 points la réduction depuis 2008. L'Insee rappelle que « l'écart salarial moyen entre femmes et hommes traduit une sous-représentation des femmes dans le haut de la distribution des salaires ». Ainsi, elles ne représentent que 21,9 % des 1 % des salariés les mieux rémunérés, alors que les femmes constituent 41,5 % de l'ensemble des salariés du privé.

Selon l'Insee, « l'écart salarial entre femmes et hommes reflète en premier lieu l'effet de la ségrégation professionnelle et des inégalités qui l'accompagnent » : en effet, la structure des emplois par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi n'est pas la même pour les femmes et pour les hommes. À poste comparable, c'est-à-dire à profession identique exercée au sein d'un même établissement employeur, l'écart de salaire moyen en EQTP entre les femmes et les hommes se réduit à 4,3 % dans le secteur privé en 2021.

Pour autant, ajoute l'Insee, « cet écart résiduel ne peut pas s'interpréter comme une mesure de l'ampleur des discriminations salariales entre femmes et hommes, du fait des différences de caractéristiques non observables dans les sources administratives sur les salaires (ancienneté, expérience, niveau de responsabilités et tâches effectuées, etc.) ».

En 2021, la moitié des salariés du secteur privé perçoit moins de 2 012 euros nets par mois en EQTP. Il s'agit du salaire net médian. Il est inférieur de 20,3 % au salaire moyen, « ce qui traduit une plus forte concentration des salaires dans le bas de la distribution ».

Un salarié sur dix gagne moins de 1 366 euros nets par mois (1^{er} décile), tandis qu'un sur dix perçoit plus de 4 010 euros (9^e décile). Enfin, un salarié sur cent gagne plus de 9 602 euros nets (99^e centile), soit près de huit fois le Smic.

Source : Joan Sanchez Gonzalez et Ndeye Penda Sokhna (Insee), « Les salaires dans le secteur privé en 2021 – Des évolutions encore affectées par la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1938 de février 2023 (4 pages).



La pensée hebdomadaire

« Dans un contexte où la productivité se retrouve pourtant en panne sèche (...), refuser de travailler davantage, c'est faire le choix implicite de la décroissance, c'est-à-dire d'un recul du PIB par habitant, d'une baisse des salaires réels, d'une diminution du pouvoir d'achat et du niveau de vie. Le problème est que, dans leur immense majorité, les Français ne sont pas prêts à assumer les conséquences d'un tel choix. Ils veulent le beurre et l'argent du beurre, disposer de plus de temps pour leurs loisirs mais aussi de plus en plus de revenus afin de mieux en profiter. Ils sont des militants de la décroissance quand ils vont manifester contre la retraite à 64 ans, mais ils se posent en farouches défenseurs de la croissance quand ils réclament une hausse de salaire. De cette totale contradiction découlent nécessairement des sentiments de perpétuelle insatisfaction, d'extrême frustration et d'immense colère. »

Pierre-Antoine Delhommais, « Les Français veulent le beurre et l'argent du beurre » (éditorial), *Le Point* du 27 avril 2023.

Le mardi 30 mai, à Ambrières-les-Vallées

Réduire les besoins en eau dans les espaces verts

Le mardi 30 mai, de 14 h 30 à 17 h, salle polyvalente à Ambrières-les-Vallées, en partenariat avec le Département de la Mayenne et le Sage Mayenne (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne), le Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable (association Synergies) organise une rencontre sur le thème : « Face aux pénuries d'eau, quels leviers pour réduire les besoins en eau dans les espaces verts et les bâtiments ? ». Partage de bonnes pratiques et retours d'expériences.

Programme : introduction par Louis Michel, vice-président du Conseil départemental en charge de l'environnement ; intervention d'Alexis Robert, hydrogéologue au Conseil départemental, sur les enjeux pour les territoires de la préservation de la ressource en eau, en lien avec le dérèglement climatique ; intervention de Cyril Demeusy, de la Direction départementale des territoires, sur les arrêtés cadre sécheresse ; échanges à partir de témoignages sur des retours d'expérience de communes en matière de préservation de la ressource en eau (exemples d'Ambrières-les-Vallées et de Chémeré-le-Roi). La rencontre sera ponctuée d'une visite d'aménagements à Ambrières-les-Vallées.

De 17 h 30 à 19 h, dans la cour de l'accueil périscolaire, rue des Lauriers, animations ouvertes à tous pour découvrir les économies d'eau à travers des jeux et des animations. Gratuit et ouvert à tous les habitants.

Pour en savoir plus : [cliquer ici](#).

Le samedi 3 juin, à Saint-Baudelle

Guitares, clarinettes et patrimoine

Le samedi 3 juin, à 15 h, à l'église de Saint-Baudelle, le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne et le Conservatoire de Mayenne Communauté s'associent pour proposer « *un après-midi où musique rime avec patrimoine* ».

Les ensembles de guitares et de clarinettes du Conservatoire de Mayenne Communauté comptent chacun « *une vingtaine de musiciens de tous âges, motivés et passionnés par leur instrument et la musique* ». Ensemble, ils donneront un concert abondant aussi bien le répertoire classique que folk ou klezmer ⁽¹⁾, les musiques du monde ou les musiques de film.

Avant le concert, un guide-conférencier présentera l'histoire et l'architecture de l'église de Saint-Baudelle et, lors d'un bref entracte, son décor intérieur.

Gratuit.

(1) – Le klezmer est un style de musique développé par les juifs ashkénazes (juifs d'Europe de l'Est).

Le dimanche 4 juin, à Saint-Fraimbault-de-Prières

Plaisir de la marche et découverte du patrimoine

Le dimanche 4 juin, à 14 h, à Saint-Fraimbault-de-Prières, le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne organise une « rando-patrimoine » de 6,5 km pour découvrir les richesses de la commune et l'histoire du saint qui a donné son nom à la commune. Excursion jusqu'à l'ancien château de l'Isle-du-Gast, aujourd'hui établissement médico-social. « *Situé dans un cadre préservé, les aménagements de la rivière ont profondément marqué le paysage de ce village* ».

Rendez-vous devant l'église. Plein tarif : 5 euros. Tarif réduit : 3,50 euros. Gratuit pour les étudiants et les moins de 18 ans.